

DIX-HUITIEME LISTE DU « FONDS DE PROTECTION DE LA NATURE »

Vice-Amiral AMMAN, Préfet Maritime, Brest, 50,00 NF ; M^{me} BAISSAC, Brest, 5,00 NF ; M. J.-J. BARLOY, Paris-16^e, 10,00 NF ; M^{lle} J. BIDEAU, Quimper, 5,00 NF ; MM. P. BOUCHER, Trébeurden, 10,00 NF ; D^r N. COLLOBERT, Brest, 50,00 NF ; J.-M. FRANCAZ, Toulon, 50,00 NF ; J. GOUZER, Carnac, 50,00 NF ; M^{me} S. JACQUEMARD-BROSSE, Paris-5^e, 10,00 NF ; D^r JONDET, Rennes, 100,00 NF ; MM. H. DE KERGARIOU, Henvic (Finistère), 5,00 NF ; D^r M. KROUCH, Saint-Gildas-du-Rhuys, 50,00 NF ; M^e M. LE MAGUER, Quimper, 50,00 NF ; MM. F. L'HERMITT, Saint-Nazaire, 38,00 NF ; P. MACÉ, Corlay (C.-du-N.), 12,00 NF ; MAILLY, Paris, 10,00 NF ; M. MASSON, Pontivy, 10,00 NF ; M. MÉRER, Morlaix, 5,00 NF ; MOREL, Chirurgien-Dentiste, Lorient, 100,00 NF ; MOREL, Ingénieur, Lorient, 50,00 NF ; M^e SCOARNEC, Cuers (Var), 10,00 NF ; Anonyme, Paris-14^e, 50,00 NF ; Coopérative d'élevage d'Ille-et-Vilaine, Rennes, 200,00 NF.

Total : 930,00 NF.

Toute notre reconnaissance aux donateurs.

NOTE DU SECRETAIRE-TRESORIER

Ce fascicule est le troisième de 1962.

Si l'étiquette d'envoi porte en *VERT* la mention « Votre cotisation-abonnement est terminée », cela signifie que vous êtes redevable de la cotisation 1962.

Si l'étiquette porte cette même mention en *ROUGE*, vous nous devez alors, sauf erreur de notre part, 1961 et 1962, soit 16 NF minimum.

A tous, d'avance merci pour votre promptitude et votre générosité.

♦♦

Tenez-nous régulièrement au courant de vos changements d'adresse en prévenant le Secrétaire-Trésorier, 15, rue Laënnec, Quimper.

ANCIENS NUMEROS DE « PENN AR BED »

Années complètes :	franco
1955, 1956, 1957, 1959, chacune	30 NF
1958	15 NF
1960, 1961, chacune	10 NF

Numéros séparés :

N ^{os} 7, 14 (Presqu'île de Crozon), 20, 21 (Connaissance du milieu marin), 22, 23 (Etudes sur Rennes), 24 (Réserve du Cap-Sizun), 25 (Flore du littoral), chacun	3 NF
N ^o 13 (Pêche en mer)	5 NF
N ^{os} 16, 18 et 19 (Faune et Flore bretonnes), l'ensemble ..	15 NF